

Rapport annuel 2023

du Conseil d'administration à
l'Assemblée générale du 12.06.2024

Constituée le 17 mars 1994, SADEC SA, Société Anonyme pour le traitement des DEchets de la Côte, a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement ou l'incinération des déchets urbains, des boues d'épuration et de tous autres résidus.

SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets, pour le périmètre de gestion «La Côte».

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte, de transport et de traitement des déchets.

SADEC couvre un périmètre regroupant 59 communes de la Côte et du Pied du Jura (voir annexe n°1).

Extrait des statuts de SADEC SA (Art. 2)



Sommaire

1. Conseil d'administration	page 3
2. Structure administrative	page 4
3. Représentation au sein de TRIDEL SA	page 4
4. Concept harmonisé de la taxe au sac	page 5
5. Animations dans les écoles	page 7
6. Boues d'épuration	page 9
7. Déchets spéciaux des ménages	page 10
8. Matériel SENS et SWICO	page 11
9. Container à cadavres d'animaux de compagnie	page 12
10. Panneaux solaires photovoltaïques	page 13
11. Campagne de communication Responsables.ch	page 14
12. Vaisselle réutilisable	page 14
13. Divers dossiers 2023	page 15
③ Plateforme internet pour la saisie des statistiques	
③ Transfert de 156 actions à la Commune de Bassins	
③ Participation de TRIDEL aux frais d'exploitation de la station de transfert	
③ Subventions et ristournes	
14. Conclusion	page 20
Annexe 1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »	page 21
Annexe 2 : plan des zones d'apport des DSM	page 22
Annexe 3 : plan des zones d'apport des déchets SENS et SWICO	page 23
Annexe 4a : plan d'accès au container à cadavres d'animaux de compagnie	page 24
Annexe 4b : liste des communes autorisées à utiliser le container	page 25
Annexe 5 : statistiques extraites de la plateforme internet	page 26
Annexe 6 : plan de notre voie de raccordement ferroviaire	page 28

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de SADEC SA est composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- une administratrice ou un administrateur représentant la Ville de Nyon ;
- une administratrice ou un administrateur représentant la Ville de Gland.

Ces deux personnes sont proposées par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres membres du Conseil d'administration sont élus par les Assemblées des Syndic.que.s des districts de Nyon (5 représentant.e.s) et de Morges (2 représentant.e.s). Ils ne doivent cependant ni faire partie des autorités communales de Nyon ni de celles de Gland.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Nom, Prénom	Fonction	Représente le/la
Echenard Cédric	Président	District de Nyon
Auchlin Laurent	Vice-Président	District de Morges
Widmer Jean	Vice-Président	District de Nyon
Faraut Roxane	Membre	Ville de Nyon
Giraud-Nydegger Christelle	Membre	Ville de Gland
Humbert Sébastien	Membre	District de Nyon
Legrain Alexandre	Membre	District de Nyon
Meyer Andreas	Membre	District de Morges
Monnard Caroline	Membre	District de Nyon



Pour traiter des dossiers stratégiques de la société, le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en séances ordinaires.

Nos deux Assemblées générales annuelles ont eu lieu :



le 14 juin 2023 à la Ferme du Bois
de Chênes de Genolier pour
l'approbation des comptes 2022

le 11 octobre 2023 à la Salle
communale de Chésérèx pour
l'approbation du budget 2024;



2. Structure administrative

Actuellement, la structure administrative de SADEC se présente comme suit :

- M. Didier Christen, directeur (90%) ;
- Mme Isabelle Reber, secrétaire (80%) ;
- Mme Nathalie Widmer, comptable (env. 25% - mandat de prestations).

Les bureaux de SADEC sont situés à Gland, à l'adresse « En Vertelin 3 » sur un site regroupant également la station de transfert route-rail pour les déchets incinérables ainsi que le container destiné à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie.

3. Représentation au sein de TRIDEL SA

Depuis le 21 mars 2013, SADEC SA est actionnaire de l'usine de valorisation thermique des déchets (UVD) TRIDEL SA dont l'actionnariat se répartit de la façon suivante :



Fig. 1 – Périmètres actionnaires de TRIDEL SA et gares de transfert route-rail

Cela représente un capital-actions de CHF 11'000'000.-, divisé en 11'000 actions de CHF 1'000.-

Les représentants de SADEC SA au sein de TRIDEL SA étaient en 2023 :



- Conseil d'administration : M. Cédric Echenard et M. Laurent Auchlin
- Commission financière : M. Laurent Auchlin
- Commission stratégique : M. Laurent Auchlin
- Commission stratégie énergétique : M. Laurent Auchlin
- Commission d'exploitation : M. Didier Christen

En outre, depuis le 22 juin 2022, Monsieur Cédric Echenard occupe la Présidence du Conseil d'administration, ceci pour la durée d'une législature.

4. Concept harmonisé de la taxe au sac

Sur les 59 communes qui composent notre périmètre de gestion des déchets, ce sont 55 communes qui font partie du concept harmonisé de la taxe au sac et qui utilisent les sacs blancs « TRIER C'EST VALORISER ». Au 31.12.2023, la situation en matière de taxation des déchets était la suivante dans notre périmètre :

- 55 communes dans le « concept harmonisé » ;
- 4 communes avec la taxe au poids (Bassins, Féchy, Longirod, Marchissy).



Un total de 13'363 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'exercice 2023. Par rapport à l'année 2022 (13'320 tonnes), le tonnage est en très légère hausse de 0,3% alors que la population a augmenté de 1,1% au cours du même laps de temps. De ce fait, hormis pour les années 2020 et 2021 marquées par la pandémie de Covid-19 et accompagnées d'un fort développement du télétravail, la quantité d'ordures ménagères par habitant et par année continue sa lente descente pour atteindre 116,8 kg/hab., comme l'illustre le graphique ci-dessous :

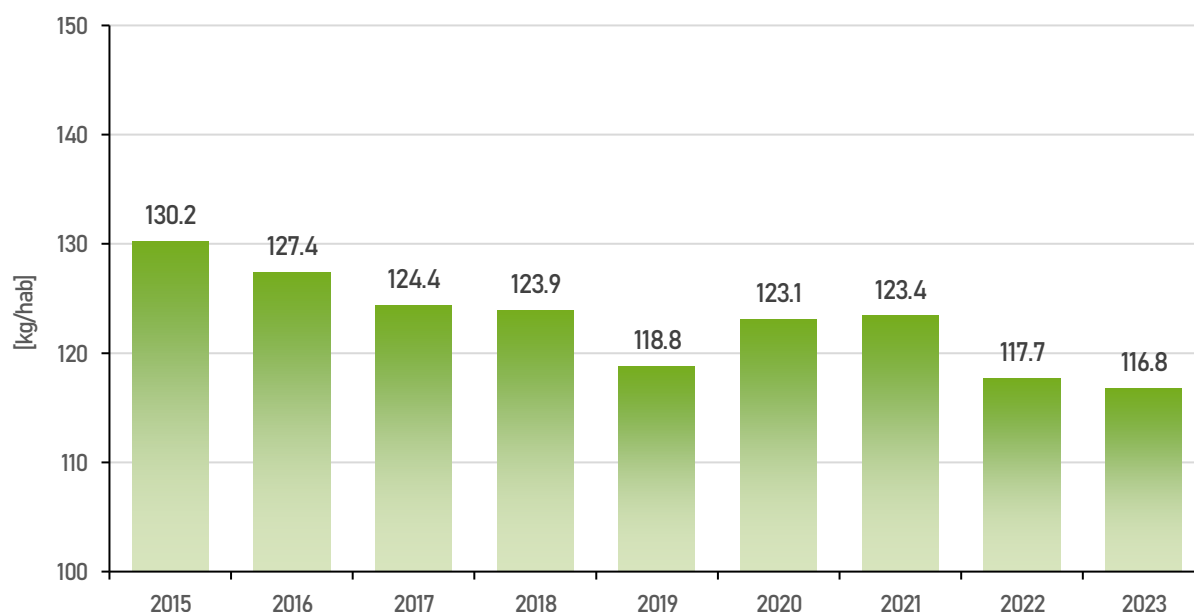


Fig. 2 – Evolution de la production annuelle d'ordures ménagères incinérables par habitant pour les communes du concept harmonisé

Pour mémoire, une cellule financière a été mise en place par les périmètres concernés pour procéder à la rétrocession des montants prélevés sur les sacs vendus au titre de la taxe. Cette cellule financière, composée des directeurs des périmètres, se réunit 5 fois par année pour procéder à la répartition de ces montants (4 versements trimestriels + le décompte final). Il s'agit en effet de compiler les tonnages reçus des transporteurs et des usines d'incinération, de les contrôler et de les valider avant de les communiquer à Tridel pour que l'argent puisse être versé aux périmètres, Tridel gérant le « pot commun » dans lequel l'argent de la taxe est collecté. Charge ensuite aux périmètres de reverser cet argent, sur la base des tonnages respectifs de sacs taxés collectés, aux 237 communes vaudoises ayant choisi ce système.

Pour l'année 2023, c'est un montant de **CHF 336,38 HT** par tonne collectée qui a pu être versé aux communes, montant duquel une participation de CHF 1,11 HT par tonne a été prélevée par le périmètre pour couvrir les frais

liés au fonctionnement du système. Ainsi, seules les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac en assument les frais de fonctionnement. En effet, il ne serait pas équitable de financer à l'aide du « ménage courant » un système auquel 4 communes du périmètre ont choisi de ne pas adhérer.

Le montant de la rétrocession versée en 2023 est inférieur à celui versé en 2022 (CHF 350.42 HT/tonne) et il n'a jamais été aussi bas depuis l'introduction de la taxe au sac en 2013. Plusieurs raisons permettent d'expliquer ceci :

- la baisse notable de la vente des sacs taxés en 2023 (-4,7%) alors que le tonnage global collecté dans le Canton (+0,7%) et la population (+0,8%) sont restés stables ;
- le coût de fabrication des sacs taxés qui a notablement augmenté depuis bientôt deux ans, ceci en lien avec la hausse des prix des matières premières ;
- l'élévation de la densité des sacs collectés dont le poids moyen a tendance à augmenter.

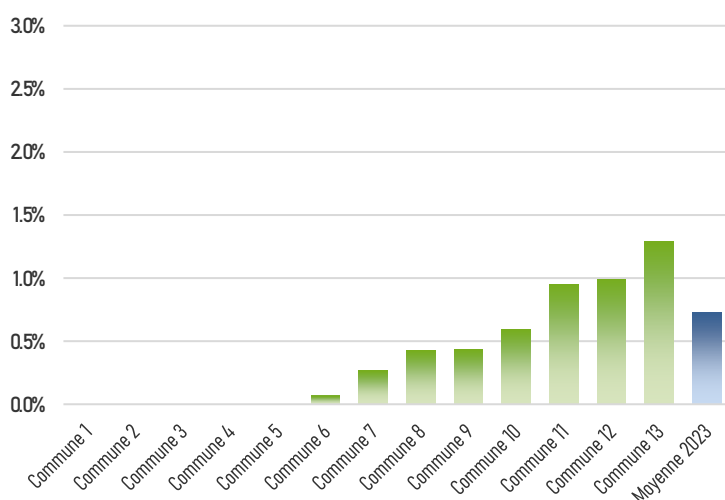
Au vu de l'importance des flux financiers en jeu (environ 32 millions de francs à répartir chaque année entre tous les périmètres puis entre les communes), un organe de contrôle a été mis en place par les périmètres. Cet organe établit un rapport annuel qui fait l'objet d'une distribution aux actionnaires de chaque périmètre. Il est constitué de deux représentant.e.s par périmètre et d'un.e représentant.e de l'organe de révision de TRIDEL. Cet organe de contrôle a pour tâche de contrôler l'intégralité du système, en particulier les flux financiers, les activités de la cellule financière, celles du collège des Présidents et celles des périmètres en relation avec le concept harmonisé.

CHF 4,5 mios
à répartir entre 55 communes
du périmètre SADEC

Les représentant.e.s de SADEC au sein de cet organe de contrôle étaient en 2023 :

- Madame Myriam Gaillard Houriet, Municipale à Bougy-Villars ;
- Madame Laurence Pinel, Municipale à Bursins ;

Comme chaque année, des contrôles inopinés ont eu lieu dans les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac. En 2023, ce sont 13 communes de notre périmètre qui ont fait l'objet d'une surveillance afin de s'assurer que le taux maximal de déchets non-conformes admis soit bien respecté. Cette tâche a été confiée



à un mandataire externe dont les collaborateurs ont suivi la collecte communale des ordures ménagères. Les sacs non-conformes ont été sortis de la collecte, laissés sur place et leur poids a été évalué. Le taux de non-conformité a ainsi pu être mesuré.

A nouveau, les résultats obtenus sont excellents puisque, toutes les communes contrôlées respectaient largement le taux maximal admis de 3,0%. **Le taux moyen s'est élevé à 0,72%** et 5 communes présentaient même un taux de 0,0%.

Fig. 3 – Taux de non-conformité en [%] dans les communes contrôlées en 2023

10 ans après sa mise en œuvre dans la majorité des communes vaudoises en 2013, la Cour des comptes de l'Etat de Vaud a souhaité mener une démarche exploratoire au début de l'année 2023 pour déterminer l'intérêt de procéder à un audit du concept harmonisé de la taxe au sac.

Suite à cette démarche exploratoire, la Cour des comptes a décidé de mener un tel audit et a démarré ses travaux au mois de mars. Les travaux de la Cour des comptes et les résultats des audits étant confidentiels jusqu'à la publication du rapport, aucune information supplémentaire ne peut être donnée à ce stade. Si ce n'est que le rapport d'audit devrait être rendu public en fin d'année 2024.



5. Animations dans les écoles

Au cours de l'année 2023, 259 animations ont été données par des animatrices et animateurs spécialisés dans les écoles de notre périmètre. Ces animations sont organisées par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), sur la base du budget mis à disposition annuellement par SADEC.

259 animations
dispensées dans 15 établissements
scolaires

Afin de sensibiliser les enfants à la préservation des ressources naturelles et aux problèmes posés par les déchets, COSEDEC propose aux écoles différentes animations en fonction du degré d'enseignement.

Conscient de l'importance d'enseigner les bonnes pratiques aux générations futures dès leur plus jeune âge, le Conseil d'administration de SADEC a notablement augmenté le budget consacré à la sensibilisation depuis plusieurs années. Le graphique ci-dessous montre que, sur les dix dernières années, le nombre d'animations scolaires a été multiplié par deux. Depuis l'année 2022, c'est un budget annuel de CHF 100'000.- qui est consacré à cette tâche.

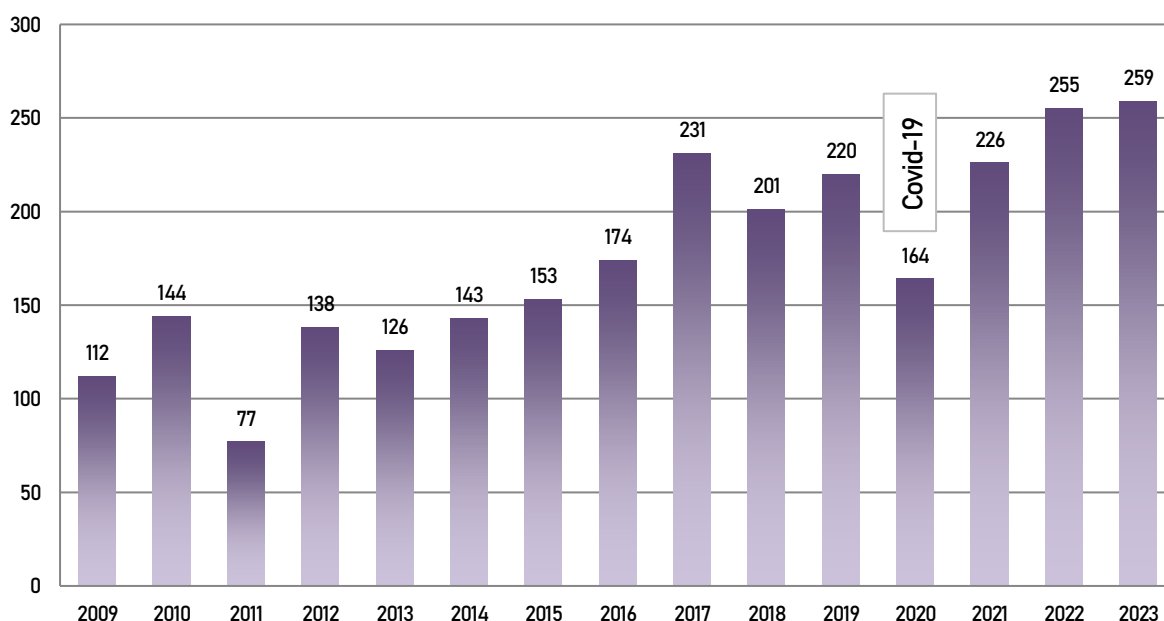


Fig. 4 – Nombre d'animations scolaires par année civile

En fonction de la demande et du nombre d'animations à disposition, un tournus est organisé de telle sorte que chaque établissement scolaire puisse être visité au moins une fois tous les deux ans. Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition entre établissements au cours de l'année 2023 ainsi que sur la période 2019-2023.

A la lecture de ces graphiques, on peut constater que les établissements secondaires sont nettement moins friands de ces animations que les établissements primaires.

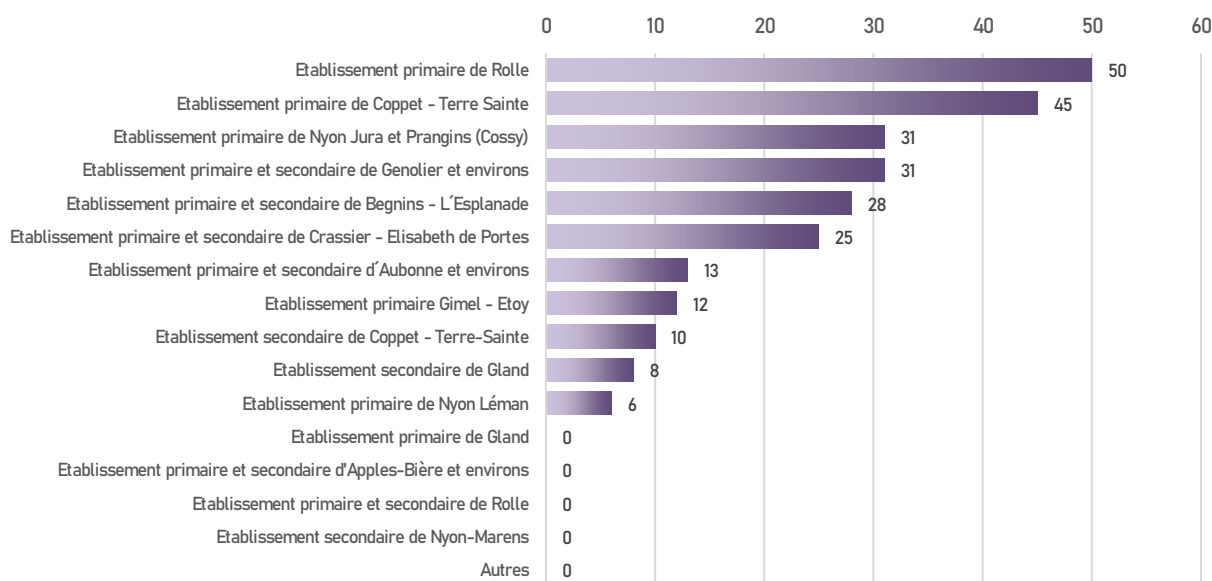


Fig. 5 – Répartition des animations par établissement scolaire en 2023

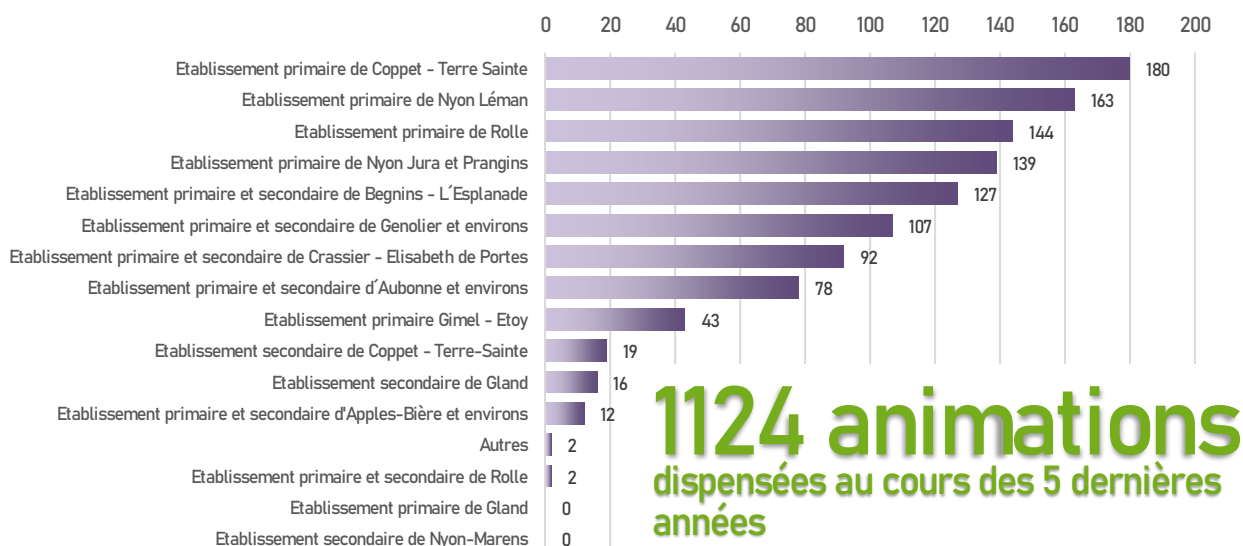


Fig. 6 – Répartition des animations par établissement scolaire entre 2019 et 2023

Des informations complémentaires sur les différentes animations proposées aux élèves peuvent être obtenues par le biais du lien internet suivant : <https://www.cosedec.ch/ecoles/>

6. Boues d'épuration

Le tonnage des boues produites par les stations d'épuration de notre périmètre était en hausse en 2023 puisqu'il s'est élevé à 4'884 tonnes (4'590 tonnes en 2022). Comme au cours des années précédentes, une certaine quantité de boues provenant de la STEP de Gland (APEC), traitant les eaux usées de 21 communes de

4'884 tonnes
de boues d'épuration incinérées

notre périmètre, a été prise en charge par nos soins. Ce sont en effet 166 tonnes qu'il a fallu gérer du fait des soucis sporadiques rencontrés par cette STEP avec son installation de séchage des boues. Cette situation devrait perdurer ces prochaines années.

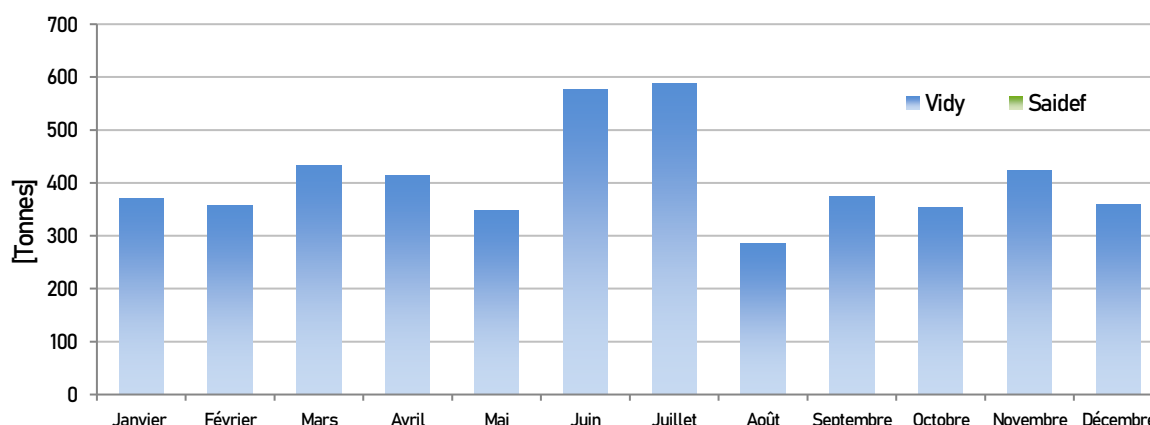


Fig. 7 – Quantité de boues éliminées selon l'exutoire et le mois de l'année

Le graphique ci-dessus montre l'évolution mensuelle des tonnages de boues éliminées. La hausse importante que l'on observe sur les tonnages des mois de juin et juillet 2023 est due à la vidange des digesteurs de la STEP intercommunale de Terre Sainte qui a nécessité la prise en charge d'une quantité plus importante de boues sur cette période.

Comme annoncé l'année dernière, la mise en service au cours de l'été 2021 de la nouvelle installation de digestion des boues de la station d'épuration de la Ville de Lausanne, a permis de libérer des capacités d'incinération supplémentaires dont SADEC bénéficie directement. L'incinérateur de Vidy est désormais capable de traiter l'entier des boues d'épuration produites dans notre périmètre. Sauf cas exceptionnels (panne, travaux de révision), il n'est dès lors plus nécessaire d'effectuer de longs transports jusqu'à l'usine d'incinération de SAIDEF à Posieux (FR).

Récupération du phosphore dans les boues d'épuration :

L'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 rend obligatoire la récupération du phosphore dans les boues d'épuration, ceci à partir du 1^{er} janvier 2026 au plus tard. Néanmoins, il apparaît d'ores et déjà que ce délai ne pourra pas être tenu. L'OLED ne prescrit pas la façon dont le phosphore sera récupéré, sachant qu'il peut l'être dans les eaux usées, dans les boues d'épuration ou dans les cendres issues de leur incinération.

Dans le canton de Vaud, 75 % des boues d'épuration sont déjà incinérées dans un four dédié, que ce soit à la STEP de Vidy ou à l'usine d'incinération de Saidef (Posieux). L'extraction du phosphore dans les cendres issues de l'incinération des boues d'épuration est donc a priori la façon la plus adaptée aux filières déjà en place. En outre, selon les études effectuées à ce jour, elle permet d'atteindre les taux de récupération les plus élevés.

7. Déchets spéciaux des ménages

Selon la législation vaudoise, la mise en place de centres régionaux de collecte des déchets spéciaux des ménages (DSM) incombe aux périmètres de gestion des déchets, donc à SADEC pour la région de « La Côte ».

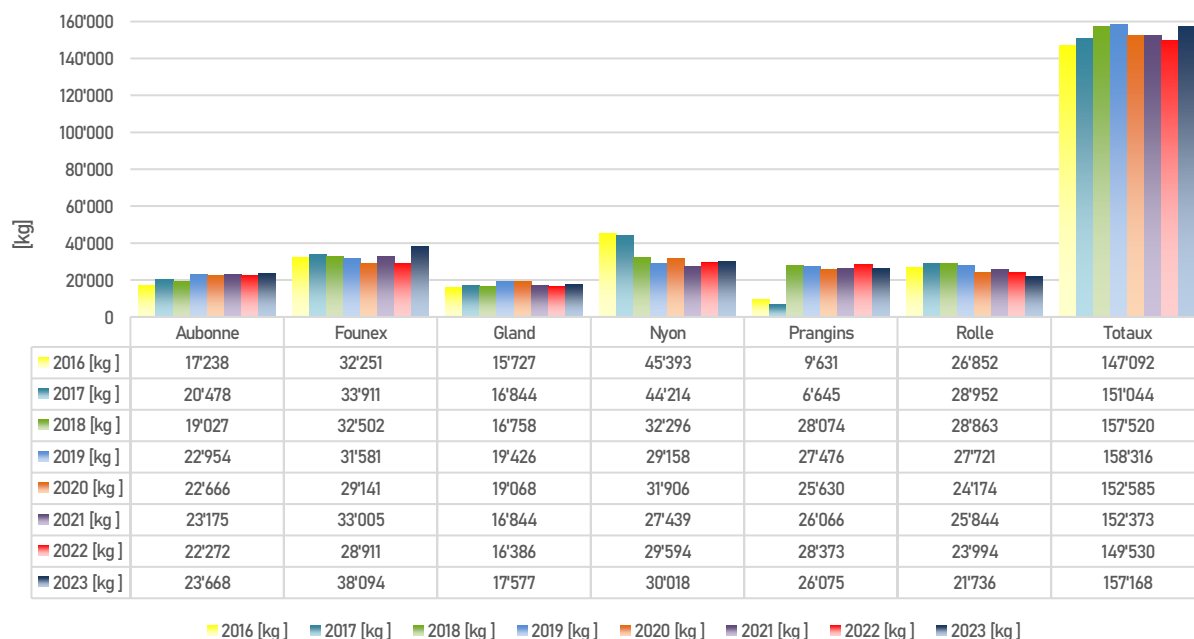


Fig. 8 – Evolution des tonnages annuels collectés par centre régional

Vous trouverez à l'annexe n°2 la situation des 6 centres de collecte régionaux de notre périmètre, mis en place par SADEC depuis de nombreuses années avec la précieuse aide des communes qui les accueillent et qui mettent à disposition du personnel qualifié ainsi que des locaux adaptés à ce type de déchets spécifiques. Ces centres se situent dans les déchèteries d'Aubonne, de Founex, de Gland, de Nyon, de Prangins et de Rolle et répondent aux besoins des 59 communes de notre périmètre.

A noter que, dès le 1^{er} janvier 2024, un septième centre de collecte régional ouvrira à la déchèterie intercommunale de Commugny/Chavannes-des-Bois/Tannay, ce qui permettra de soulager le centre de collecte de Founex dont la capacité maximale est atteinte.

Chaque commune appartient à une zone d'apport, ce qui définit le centre régional auprès duquel ses DSM doivent être acheminés. La variation observée dans le graphique ci-dessus des tonnages collectés aux centres de collecte de Nyon et de Prangins entre 2017 et 2018 est liée à l'adaptation des zones d'apport dès le mois d'octobre 2017 afin de soulager le centre de collecte de Nyon.

157 tonnes
de DSM éliminées

Pour l'entier du périmètre SADEC, ce sont quasiment 160 tonnes de DSM qui ont été collectées au cours de l'année 2023 dans les 6 centres de collecte régionaux.

Afin de renforcer la qualité de toute la chaîne logistique des déchets spéciaux des ménages, de leur collecte jusqu'à leur traitement, en passant par leur conditionnement et leur transport, SADEC a procédé en fin d'année 2022 - début 2023 à des audits dans l'entier des déchèteries du périmètre. Ces audits ont permis de disposer d'un état des lieux précis de la situation et des adaptations ont été proposées aux communes au cours de l'année 2023 pour optimiser la collecte de cette catégorie de déchets très spécifiques.

8. Matériel SENS et SWICO

Comme pour les déchets spéciaux des ménages, plusieurs centres régionaux sont mis en place pour la collecte du matériel SENS (électroménager) et du matériel SWICO (électronique). Actuellement, le périmètre compte douze centres officiels SENS et SWICO gérés par SADEC (voir annexe n°3).

12 centres
de collecte régionaux

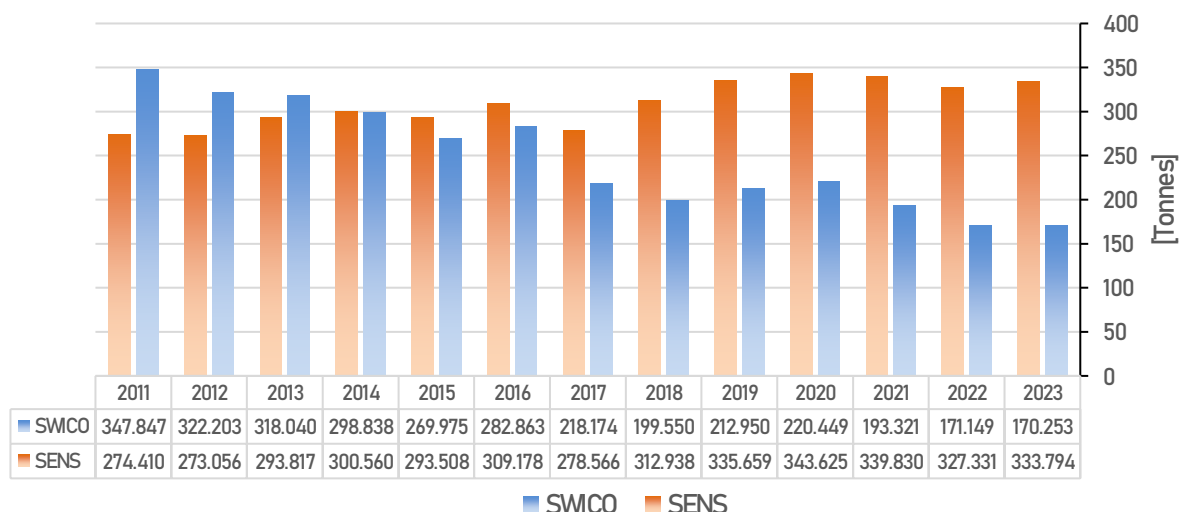
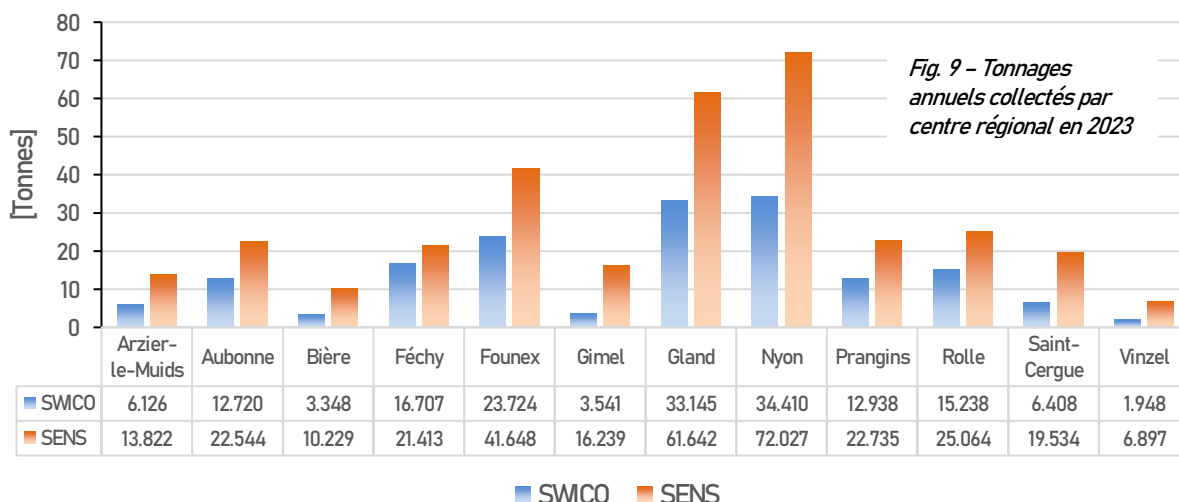


Fig. 10 – Evolution du tonnage annuel collecté entre 2011 et 2023 dans les 12 centres régionaux

Il est intéressant d'observer (voir fig. 10) la différence d'évolution des tonnages sur la période 2011 et 2023 entre le matériel SENS et le matériel SWICO. En effet, le matériel SENS étant composé pour la majeure partie d'appareils électroménagers (réfrigérateurs, lave-vaisselles, lave-linges, outillage électrique, etc...), son tonnage a évolué approximativement dans les mêmes proportions que la population.

A l'inverse, le matériel SWICO est constitué d'appareils électroniques dont la taille et le poids ont subi les effets de la miniaturisation depuis de nombreuses années. Les écrans cathodiques de télévision ont laissé la place aux écrans plats, les radiocassettes ont disparu au profit des smartphones et les ordinateurs portables ont remplacé les ordinateurs de bureau.

9. Container à cadavres d'animaux de compagnie

Pour mémoire, cette installation, située sur le site de SADEC à Gland, est au bénéfice des citoyens des 38 communes qui la financent (voir annexes 4a et 4b), de leurs services communaux et des cabinets vétérinaires situés dans le périmètre.

L'accès à ce container frigorifique pour le public est restreint aux heures de bureau, ceci pour avoir un meilleur contrôle des apports, condition fixée par le Service vétérinaire cantonal. L'accès au container 7/7j et 24/24h est néanmoins offert aux cabinets vétérinaires qui en font la demande. Les services communaux peuvent également bénéficier de cette facilité sur simple demande auprès de notre secrétariat.

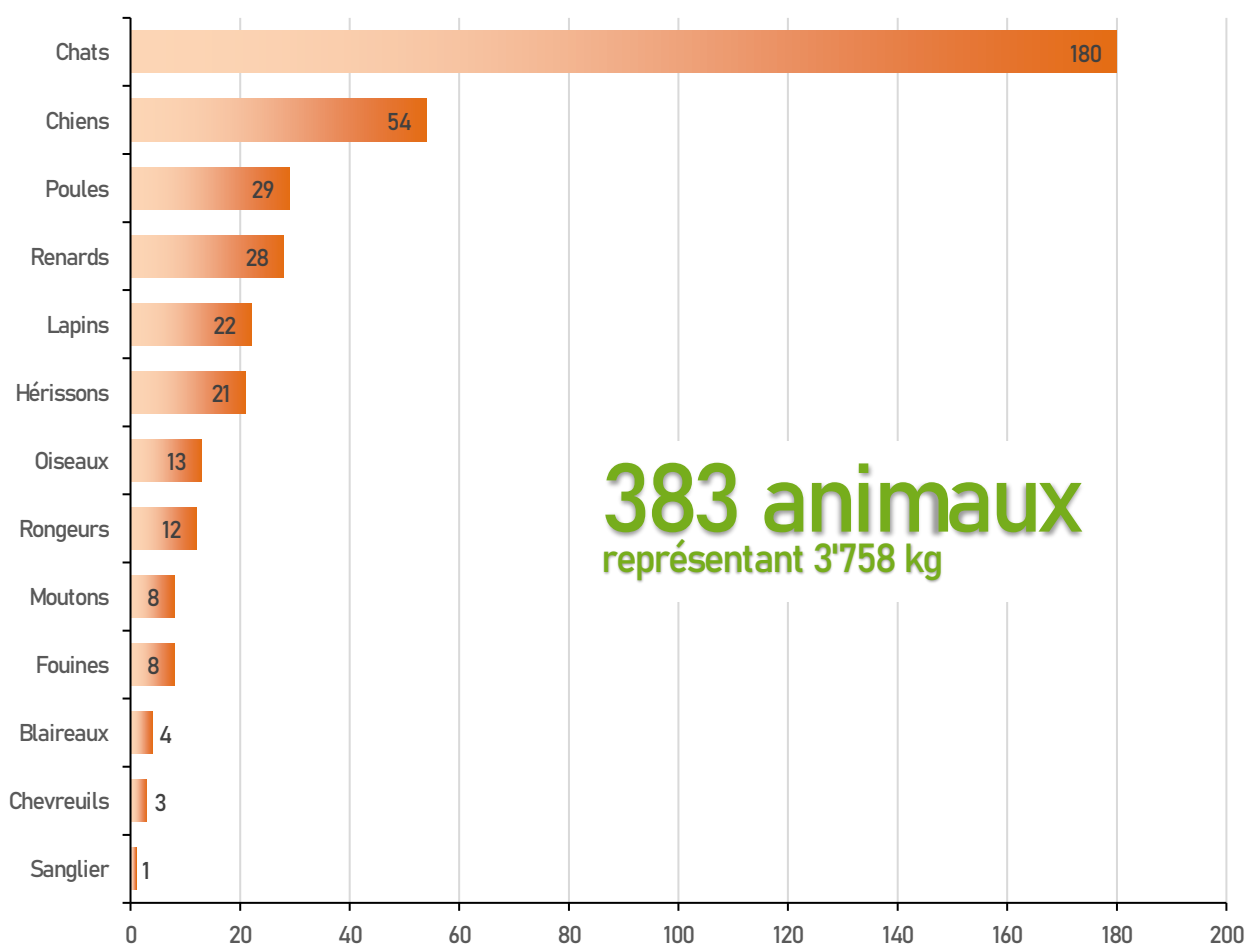
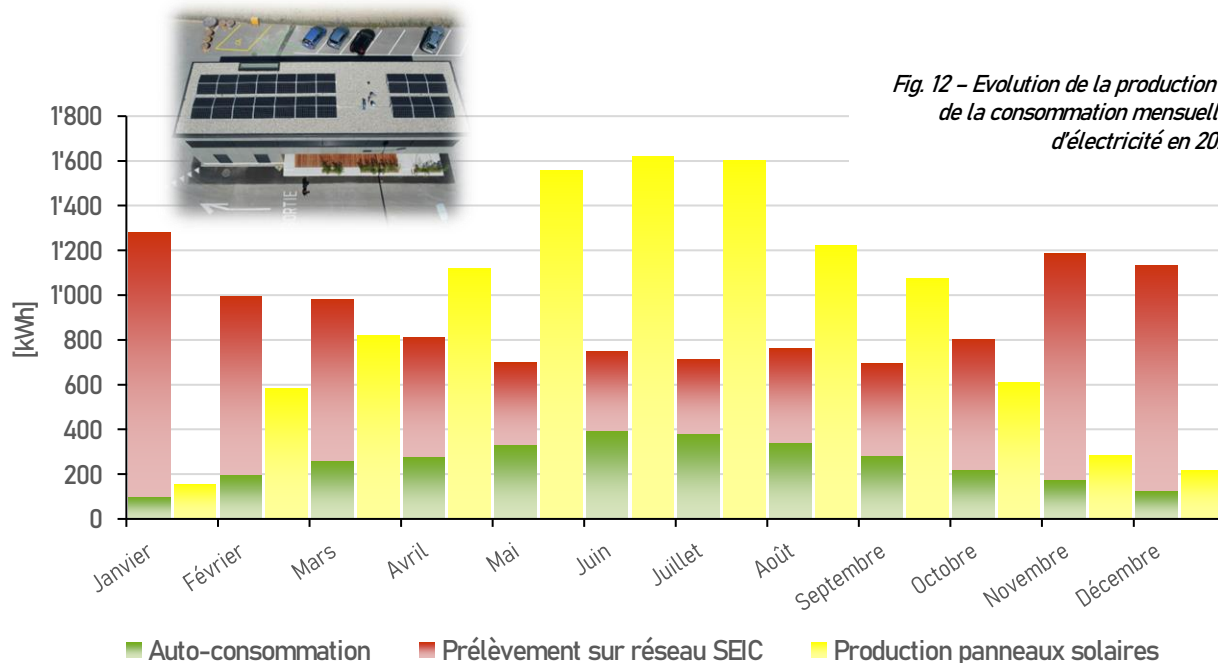


Fig. 11 – Nombre d'animaux collectés dans le container en 2023

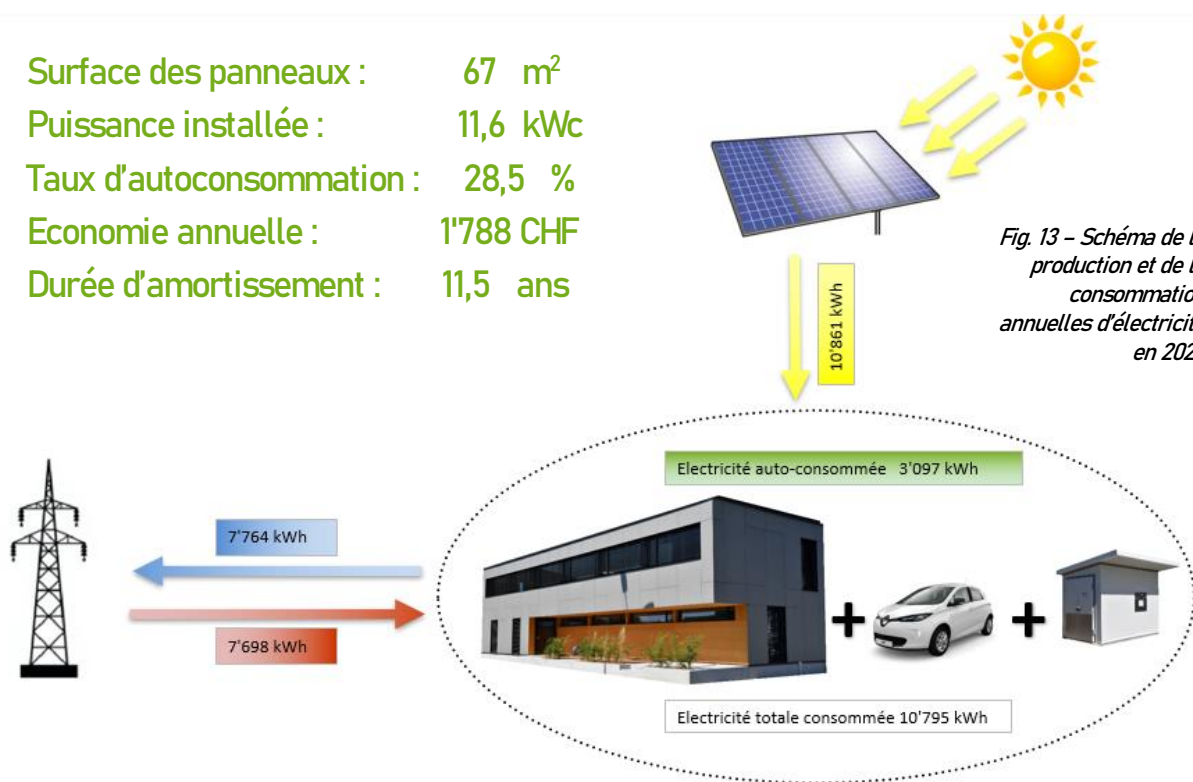
10. Panneaux solaires photovoltaïques

Depuis le mois de juillet 2017, une surface de 67 m² de panneaux solaires photovoltaïques, placés en toiture de notre bâtiment, nous permet de produire une énergie verte tout au long de l'année.



Comme vous pouvez le voir sur le schéma ci-dessous, nous produisons autant d'électricité sur une année que nous n'en consommons, ceci pour l'entier de notre site (bâtiment, container frigorifique et prise de recharge pour véhicules électriques). De plus, les excédents de production sont réinjectés dans le réseau de notre distributeur local, la SEIC (Société électrique intercommunale de la Côte), qui nous les rachète.

Surface des panneaux : 67 m²
 Puissance installée : 11,6 kWc
 Taux d'autoconsommation : 28,5 %
 Economie annuelle : 1'788 CHF
 Durée d'amortissement : 11,5 ans



11. Campagne de communication Responsables.ch

La campagne « Agissons ensemble pour moins de déchets » a été créée par les périmètres vaudois de gestion des déchets et le Canton de Vaud en 2012. Articulée sur le principe des 5R (Recyclez/Renoncez/Réparez/Réutilisez/Réfléchissez), elle a commencé en 2022 un nouveau cycle de trois ans qui s'achèvera à la fin de l'année 2024.



En 2023, la campagne « Lunch attitude » basée sur le thème de la **réduction des emballages** s'est poursuivie dans tout le Canton. Cette action consiste à encourager le public qui mange à l'emporter et qui génère de nombreux déchets dans l'espace public (boîtes en plastique ou en sagex, cartons de pizzas, etc.) et le personnel actif dans les entreprises à apporter leur propre contenant pour transporter leur repas de midi. Ainsi, la « Lunch Attitude » favorise la réduction des emballages jetables et du gaspillage tant pour les client.e.s que pour les commerçant.e.s.

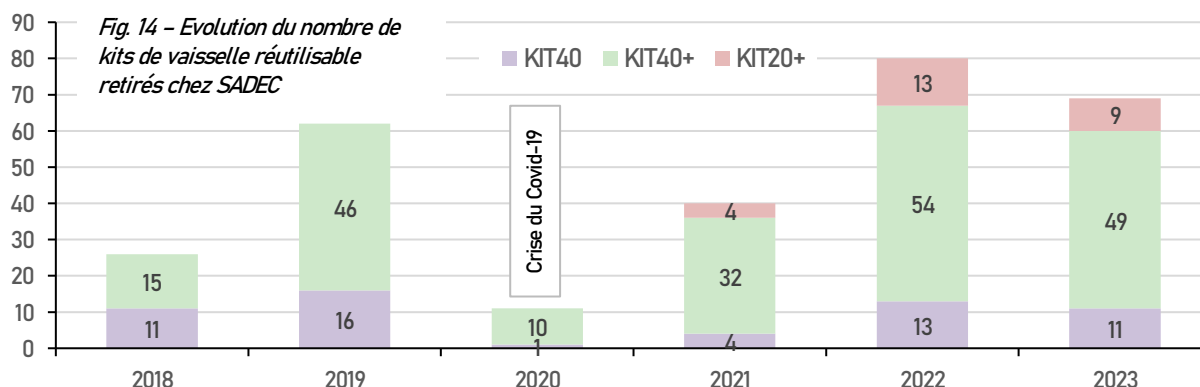
Au total, près de 10'000 boîtes de lunch ont été distribuées gratuitement auprès des entreprises, communes, restaurants take-away et food trucks pour encourager l'utilisation de ces contenants réutilisables et faire adopter le bon geste aux consommateurs.

En relation avec les thématiques de réduction des déchets et de réduction du gaspillage alimentaire, les réseaux sociaux ont également été alimentés avec des vidéos, des micros-trottoirs, ou encore des caméras cachées. Le site internet <https://www.responsables.ch/> vous en dira davantage sur les nombreuses actions menées ces dernières années.

Finalement, un sondage d'envergure a été envoyé à toutes les communes vaudoises au mois de juin afin de connaître leurs attentes en matière de supports de communication et les thématiques qu'elles souhaiteraient que la campagne Responsables.ch aborde lors de ses prochaines actions. Sur 300 communes sollicitées, 88 (= 29,3%) ont répondu au sondage, ce qui permettra d'orienter la campagne dans le sens des réponses fournies.

12. Vaisselle réutilisable

En partenariat avec la société Ecomanif, SADEC SA est dépositaire de vaisselle réutilisable depuis septembre 2017. Cette vaisselle réutilisable est conditionnée en caisses en plastique dans lesquelles se trouve tout l'assortiment de table nécessaire à une fête. Ces kits sont destinés à des manifestations accueillant jusqu'à 40 personnes et sont particulièrement adaptés pour des fêtes privées ou familiales. Ainsi, la production de déchets est fortement limitée et il n'est pas nécessaire de faire la vaisselle.



En outre, SADEC dispose désormais de sa propre vaisselle réutilisable (voir photo). Il s'agit de 3'000 verres à pied 20 cl et 10'000 gobelets 25-30 cl.

Cette vaisselle est mise à gratuitement à disposition des communes, des organisateurs de manifestations et des sociétés locales, ceci à la seule et unique condition que la manifestation prévue se déroule dans l'une des 59 communes de notre périmètre de

Promotions Pique-niques
Baptêmes Grillades
Mariages Fêtes de famille
Pots de départ Fêtes de bureau
Cousinades etc.

gestion des déchets. Seuls les frais de lavage, de transport et les éventuelles pertes vous seront alors facturés par notre partenaire ECOMANIF. Et, pour mémoire, ces frais (hormis les pertes) peuvent faire l'objet d'une subvention de la part de SADEC à hauteur de 50% des coûts.



13. Divers dossiers 2023

🕒 Plateforme internet pour la saisie des statistiques

Pour mémoire, rappelons que les périmètres de gestion des déchets STRID, VALORSA et SADEC, représentant à eux trois plus de 220 communes sur les 300 que compte le Canton, se sont unis en 2016 déjà afin de développer une plateforme internet pour la saisie des statistiques annuelles. La volonté affichée de ces trois périmètres était de proposer aux communes un outil moderne, convivial et fiable afin de leur faciliter la tâche dans le cadre de l'obligation légale qu'elles ont de fournir chaque année au Canton les tonnages de déchets collectés sur leur territoire.

Au vu de l'intérêt de cette plateforme, le Canton de Vaud s'est approché des trois périmètres « pionniers » précités pour envisager son extension à l'entier des communes vaudoises. Après analyse de plusieurs alternatives, le Canton a racheté cette plateforme au cours de l'année 2019.

La saisie des informations fournies par les communes se fait par le biais du module intitulé « Questionnaires » dans lequel elles indiquent les tonnages des différentes catégories de déchets collectés tout au long de l'année, leur destination et le transporteur en charge de les acheminer jusqu'à celle-ci.

Les données fournies sont ensuite rassemblées puis contrôlées et, une fois que toutes les communes vaudoises ont achevé la saisie, elles sont transformées en différents tableaux, graphiques et indicateurs consultables dans le module « Statistiques ». Ce module permet aux communes de disposer d'une vision

globale de la situation des déchets sur leur territoire, de voir l'évolution des quantités de déchets collectés au cours des dernières années et de se situer par rapport à des valeurs moyennes (moyenne du périmètre et moyenne cantonale). Ainsi, il devient

possible de connaître ses points forts et ses points faibles et de cibler ses efforts en vue d'améliorer et d'optimiser la collecte des déchets.

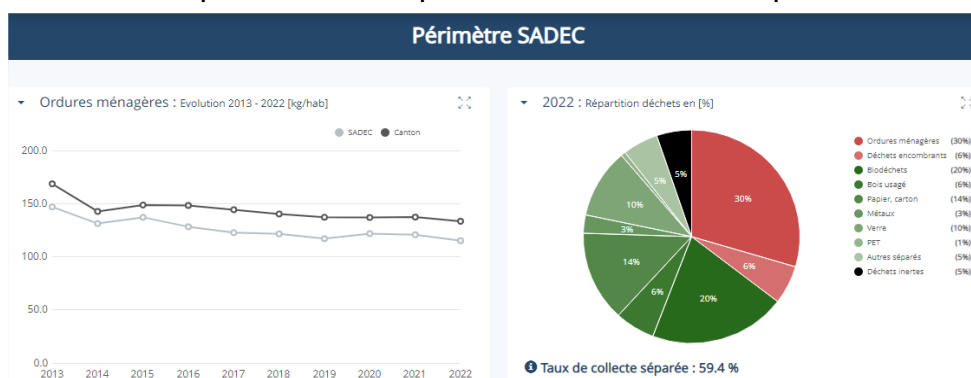


Fig. 15 - Extrait des informations disponibles sur le module « Statistiques » de la plateforme internet www.vaud-stat-dechets.ch

En outre, sous l'égide de la Direction générale de l'environnement, un comité de pilotage est en place pour continuer à améliorer et à faire évoluer cette plateforme. SADEC fait partie de ce comité de pilotage par l'intermédiaire de son Directeur et peut ainsi continuer à influencer sur son évolution.

🕒 Transfert de 156 actions à la Commune de Bassins

En 2013, SADEC avait procédé à une augmentation de son capital-actions afin de lui permettre d'intégrer l'actionnariat de TRIDEL SA. Toutes les communes actionnaires de SADEC avaient alors été sollicitées pour acquérir de nouvelles actions de notre société. Seule la Commune de Bassins s'y était opposée et les 156 actions qui lui étaient initialement destinées sont restées propriété de SADEC. Ces 156 actions ne donnaient aucun droit de vote.

En début d'année, la Municipalité de la Commune de Bassins s'est approchée de SADEC pour savoir s'il serait envisageable de pouvoir « récupérer » ces actions. Cette décision étant de compétence du Conseil d'administration, celui-ci a approuvé à l'unanimité le transfert à la Commune de Bassins des 156 actions propres détenues par SADEC SA.

Etant donné que le prix de CHF 15'600.- relatif au transfert de ces actions avait d'ores et déjà été acquitté par la Commune de Bassins par le paiement d'une plus-value sur le coût de l'incinération des déchets incinérables facturés par SADEC entre les années 2013 et 2017, aucune indemnité supplémentaire n'a été demandée à la Commune de Bassins. Ainsi, désormais, la Commune de Bassins est titulaire de 208 actions au total.

🕒 Participation de TRIDEL aux frais d'exploitation de la station de transfert

Profitant de sa bonne santé financière, TRIDEL a souhaité poursuivre en 2023 son soutien envers ses quatre actionnaires que sont GEDREL SA, STRID SA, VALORSA SA et SADEC SA en prenant à sa charge une partie de leurs frais d'exploitation, comme cela était déjà le cas depuis l'année 2021.

Pour ce faire, TRIDEL a décidé de verser en 2023 aux périmètres actionnaires une participation financière de CHF 30.- pour chaque tonne de déchets incinérables mise sur le rail par leurs soins. De cette façon, tout en soutenant financièrement ses actionnaires, TRIDEL les incite à y acheminer les déchets incinérables par voie ferroviaire.

En 2023, ce sont ainsi 21'604 tonnes de déchets incinérables en provenance de notre périmètre qui ont été transportées à l'usine d'incinération de TRIDEL par l'intermédiaire du rail en passant soit par notre station de transfert de Gland (20'591 tonnes), soit par la gare de Saint-Prex (1'013 tonnes).

21'604 tonnes
transbordées sur le rail

96.3% des
incinérables passent
par le rail

Notre périmètre est depuis plusieurs années un exemple en matière d'utilisation du rail pour l'acheminement des déchets incinérables par voie ferroviaire. En effet, en comptabilisant l'ensemble d'entre eux (ordures ménagères, déchets encombrants, déchets communaux et plastiques mixtes), ce sont 96,3% des déchets incinérables produits par les communes de notre périmètre qui sont acheminés à Tridel par le rail !

A raison d'une participation de CHF 30.- par tonne, c'est un montant de quasiment CHF 650'000.- que TRIDEL nous a versé au cours de l'année 2023 ! Ces moyens financiers conséquents permettent au Conseil d'administration d'orienter de manière très forte sa politique en matière de gestion des déchets, tout en faisant intégralement profiter les communes actionnaires de cette manne par le biais des nombreuses subventions et ristournes qui leur sont proposées.

Il est néanmoins important de constamment garder à l'esprit que ce soutien que nous fournit TRIDEL est temporaire et qu'il ne va pas durer éternellement. Le jour où TRIDEL renoncera à verser cette participation aux périmètres actionnaires, il est probable que SADEC devra également renoncer à verser ses différentes subventions et ristournes aux communes de son périmètre.

④ Subventions et ristournes

Grâce à la participation financière de TRIDEL évoquée au point précédent, notre Conseil d'administration a progressivement mis en place, depuis l'année 2021, différentes mesures de soutien en faveur des communes actionnaires, que cela soit par le biais de subventions ou de ristournes. Parmi ces différentes mesures, on peut notamment citer :



a) Ristourne pour l'usage du rail

Cette mesure permet d'alléger la contribution annuelle que les communes versent à SADEC pour son fonctionnement en les faisant bénéficier d'une ristourne pouvant atteindre 30% du montant de celle-ci. Un montant de quasiment CHF 159'000.- a ainsi été redistribué aux communes en 2023, selon l'effort qu'elles font d'utiliser le rail pour acheminer leurs déchets incinérables à l'usine d'incinération TRIDEL. Il y a donc ici une volonté affichée du Conseil d'administration d'inciter les communes de notre périmètre de gestion des déchets à utiliser le rail pour le transport de leurs déchets incinérables.

b) Subvention pour la formation

Plusieurs subventions ont été octroyées pour la participation du personnel communal à des formations dans le domaine des déchets. Des formations certifiantes pour les surveillant.e.s de déchèterie, des formations dans le domaine des DSM ou encore des e-formations destinées aux Municipales et Municipaux en charge de la gestion des déchets ont en particulier été soutenues.

c) Subvention pour la location de vaisselle réutilisable

SADEC est, depuis plusieurs années, un point de retrait pour les kits de vaisselle réutilisables (Kit20+, Kit40, Kit40+) proposés par la société Ecomanif et destinés à des manifestations ou fêtes de famille par exemple.

Dans un souci de réduction des quantités de déchets générés par l'utilisation de vaisselle à usage unique (plastique, carton, bambou, etc.), SADEC a décidé de soutenir les organisateurs d'événements faisant appel à de la vaisselle réutilisable. Ainsi, toute entité (commune, entreprise, particulier, société locale, etc.) organisant une manifestation, privée ou publique, se déroulant dans l'une des 59 communes qui composent notre périmètre de gestion des déchets peut prétendre à un soutien financier de la part de SADEC. Ce soutien s'élève à 50% du montant de la facture de location émise par le fournisseur de vaisselle réutilisable et il est valable quel que soit ce fournisseur.

Au vu de l'énorme succès rencontré par cette subvention, le Conseil d'administration a décidé, en cours d'année, d'augmenter de CHF 10'000.- supplémentaires le montant à disposition pour cette mesure pour le porter à CHF 40'000.-. Malgré cela, l'entier du montant à disposition a été distribué et quelques demandes ont malheureusement dû être refusées en fin d'année. Ce sont néanmoins plus de 150 bénéficiaires qui ont pu profiter de cette mesure tout au long de l'année.

d) Subvention SADEC pour la mise en place et l'optimisation des collectes de biodéchets

En partenariat avec l'antenne romande de Biomasse Suisse, association faîtière de la branche de la valorisation de la biomasse et en particulier des biodéchets, SADEC propose aux communes un accompagnement personnalisé et spécifique par un mandataire pouvant les guider dans leurs réflexions et leurs démarches.



Après une analyse fine de la situation en matière de collecte de biodéchets sur le territoire communal, un rapport diagnostic détaillé est remis aux communes. Ce rapport comprend tous les éléments nécessaires, en particulier les éléments financiers, pour qu'elles puissent se déterminer sur la mise en place, ou non, d'une telle collecte.

Pour marquer son fort soutien et encourager les communes à mettre en place une collecte des biodéchets méthanisables, SADEC prend à sa charge le 80% du coût de ce mandat. Cela signifie que les communes intéressées n'ont plus que le 20% du coût à financer elles-mêmes.

Après avoir vu 23 communes de notre périmètre profiter de cette prestation en 2022, l'année 2023 n'a vu qu'une seule commune en bénéficiaire. Néanmoins, nombre d'entre elles sont en réflexion actuellement et étudient la mise en œuvre d'une telle collecte sur leur territoire. Certaines ont même déjà mis en place cette nouvelle collecte suite à cet accompagnement et plusieurs communes ont décidé de proposer cette nouvelle collecte à leurs citoyens dès le printemps 2024.



Il est important de rappeler que la mise en place d'une telle collecte s'inscrit totalement dans les Plans Energie et Climat Communaux (PECC) que de nombreuses communes élaborent en ce moment.

En plus de l'accompagnement précité, SADEC a également élaboré à l'attention des communes une marche à suivre décrivant les différentes étapes à suivre pour mettre en place une nouvelle collecte de biodéchets méthanisables à l'échelle d'une ou de plusieurs communes. Cette marche à suivre a été complétée en début d'année 2023 par une brochure-type qui a été proposée aux communes pour leur permettre de communiquer plus facilement auprès des citoyens sur la mise en place d'une nouvelle collecte de biodéchets méthanisables.

e) Subventions diverses

Poursuivant sa politique ambitieuse visant à limiter la production de déchets, le Conseil d'administration de SADEC a mis en place en 2022, un nouveau type d'aide en choisissant d'octroyer chaque année un certain nombre de subventions à des projets méritants et respectant des critères prédéfinis.

A cette fin, une directive a été établie avec pour but de préciser les critères sur lesquels SADEC se base pour déterminer l'octroi ou non d'une subvention en faveur d'un projet. Un projet ne satisfaisant pas à l'un de ces critères n'est pas éligible à une subvention.

L'objectif de ces subventions est de soutenir des projets, à naître, en cours ou réalisés, en relation par exemple avec la limitation de la production de déchets, l'utilisation parcimonieuse des ressources, ou encore le recyclage, la réutilisation ou la revalorisation des déchets. Les entités qui sont prioritairement visées par ces subventions sont les associations, les coopératives, les fondations, les collectifs de citoyens ou encore les individus domiciliés dans l'une des 59 communes de notre périmètre.

Un comité d'évaluation des projets a été désigné et s'est réuni au cours du mois de décembre 2023 pour déterminer les projets lauréats et les 2 projets suivants ont été retenus :

- ③ L'Association « Demain La Côte » dont l'objectif est de promouvoir le mouvement de la transition, en réconciliant l'humain et son environnement. En particulier, ce collectif organise bénévolement une dizaine de « Repair café » chaque année dans notre périmètre, permettant de prolonger la durée de vie des objets, vêtements ou appareils électriques qui lui sont amenés au lieu de les jeter ;

- ③ L'Association « Sol à tous – Tous au sol » qui compte une centaine de membres bénévoles et dont le but est de limiter la pollution des sols et des eaux par les déchets sauvages en organisant des ramassages réguliers dans les communes de notre périmètre.

Un montant de CHF 5'000.- a été octroyé au premier projet cité alors que le deuxième a été récompensé par un montant de CHF 10'000.-.

f) Ristourne sur les biodéchets méthanisables

Cette mesure a pour objectif de soutenir les communes de notre périmètre ayant déjà mis en place une collecte des déchets de cuisine crus ou cuits et à inciter les autres communes à le faire.

Même si la taxe au sac est un système de taxation des déchets qui a beaucoup d'avantages, notamment sa simplicité de mise en œuvre, sa faible charge administrative pour les communes et ses frais de gestion très faibles, elle comporte tout de même un effet pervers.

En effet, via ce système, adopté par 55 des 59 communes actionnaires composant notre périmètre, SADEC verse à chacune d'entre elles une rétrocession trimestrielle de l'ordre de CHF 340.- par tonne. Or, cette rétrocession est basée sur le tonnage d'ordures ménagères collectées par la commune dans les sacs taxés blancs du concept régional harmonisé de la taxe au sac.

Cela signifie qu'en mettant en place une collecte des déchets de cuisine crus et cuits, qui peuvent représenter jusqu'à 25 à 30% du contenu du sac poubelle, le tonnage global collecté en sacs taxés va diminuer et, par conséquent, le montant de la rétrocession versée par SADEC diminuera dans la même proportion.

Pour compenser cette baisse des revenus de la rétrocession, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place une ristourne sur les biodéchets. Cette ristourne est basée sur les tonnages de biodéchets méthanisables que les communes ont collectés tout au long de l'année 2023.

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, plus la quantité annuelle collectée par habitant est importante, plus le montant de la ristourne versée par SADEC est généreux. De cette manière, nous entendons inciter les communes à mettre en place des collectes efficaces permettant de capter une grande part de cette fraction valorisable que l'on trouve encore aujourd'hui dans nos sacs poubelles.

Et l'expérience nous montre que, pour cette catégorie spécifique de déchets, un simple container installé à la déchèterie est insuffisant et que seule une collecte de proximité, en particulier une collecte en porte-à-porte, permet d'atteindre cet objectif.

Quantité annuelle de biodéchets méthanisables comprise entre [kg/hab]			Montant de la ristourne [CHF HT/tonne]	Nombre de communes concernées en 2023
90	et	plus	150	2
60	et	90	120	1
30	et	60	90	5
0	et	30	60	21

Fig. 16 – Montant de la ristourne versée pour les biodéchets méthanisables et nombre de communes concernées

Ainsi, sur la base des copies des factures fournies par les communes concernées, c'est un montant global de CHF 258'000.- qui a pu être versé en 2023 par SADEC à un total de 29 communes de notre périmètre.

14. Conclusion

C'est le 17 mars 1994 que les 61 communes qui constituaient les districts d'Aubonne, de Nyon et de Rolle se sont réunies pour mettre en commun leurs forces et leurs ressources afin de constituer le périmètre régional de gestion des déchets de la Côte sous la forme d'une société anonyme nommée SADEC SA.

30 ans plus tard, une réorganisation des districts vaudois et deux fusions de communes étant passées par là, notre périmètre de gestion compte aujourd'hui 59 communes réparties sur l'entier du district de Nyon et l'ouest du district de Morges.

Cela étant, bien que certaines frontières administratives aient changé au cours du temps, notre mission, elle, est restée la même : organiser, gérer, coordonner, optimiser, renseigner, innover, sensibiliser ou encore mutualiser. Des verbes qui, énumérés ainsi, résument de manière plutôt abstraite les tâches accomplies par SADEC tout au long de ses 30 ans d'existence.

Ils traduisent néanmoins la volonté permanente du Conseil d'administration de servir les communes de son périmètre de gestion des déchets en les accompagnant dans leurs tâches de communication et de sensibilisation, en mettant en place des centres de collecte régionaux, en gérant une station de transfert des déchets de la route au rail, en instaurant un système de taxation des déchets conforme au principe du pollueur-payeur ou encore en développant une plateforme internet permettant aux communes de disposer d'un outil moderne d'aide à la décision dans le domaine des déchets.

Ce sont là quelques exemples des tâches qui nous ont été confiées au fil des années et que nous nous plaisons à réaliser en cherchant à satisfaire les besoins qui sont ceux des communes de notre périmètre. Il est probable que les pionnières et les pionniers qui étaient à l'origine de la création de SADEC il y a 30 ans n'imaginaient pas qu'elle deviendrait ce qu'elle est devenue. Il est probable également que les besoins des communes n'étaient pas les mêmes il y a 30 ans qu'aujourd'hui. Et qu'ils seront encore différents demain et dans 30 ans.

Avec tous les membres de notre Conseil d'administration, je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance accordée à SADEC tout au long de ces années. Je peux vous assurer de notre volonté de poursuivre notre mission au service des communes en restant à l'écoute de leurs demandes et de leurs besoins dans un esprit harmonieux de coopération et de soutien. Et je souhaite à SADEC d'exister encore 30 ans de plus !

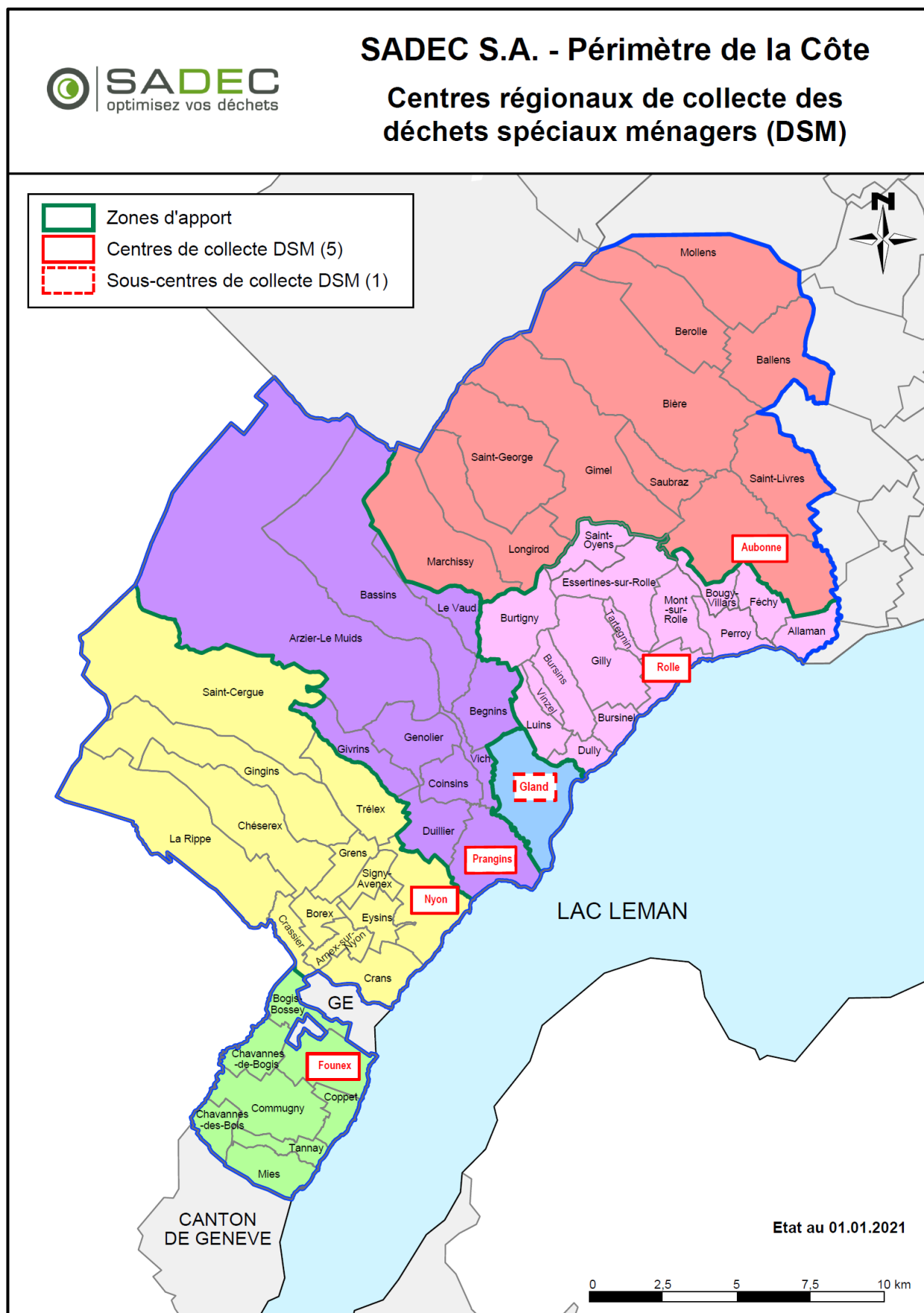
Pour le Conseil d'administration

Gland, le 25 avril 2024

Cédric Echenard

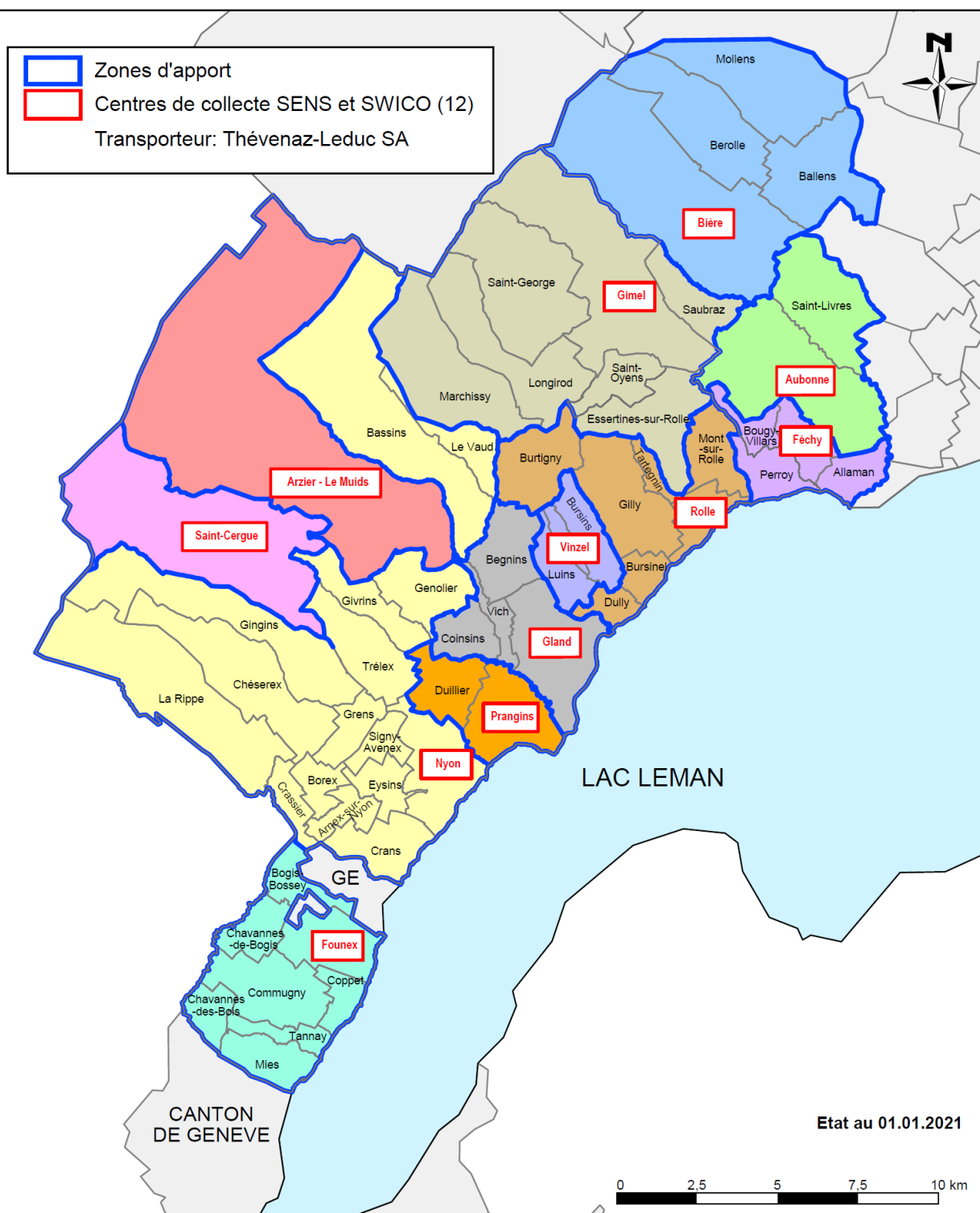


SADEC S.A. - Périmètre de la Côte

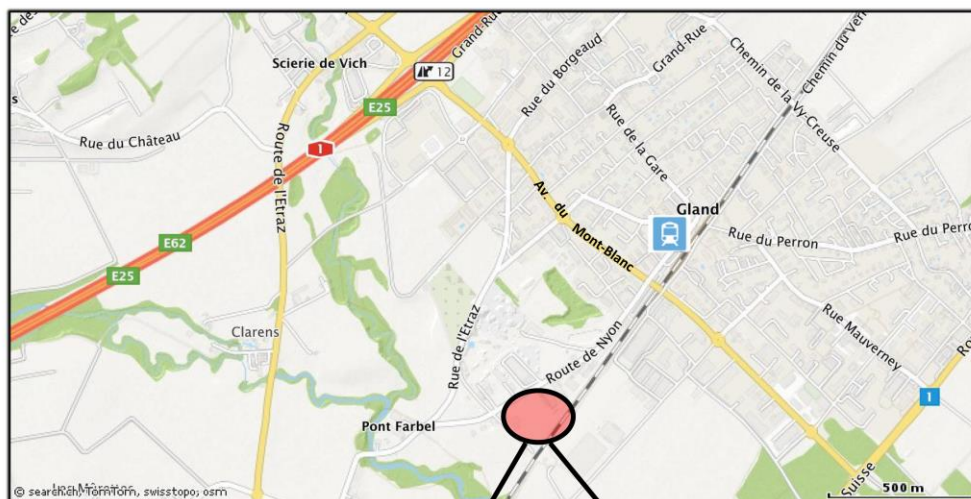


SADEC S.A. - Périmètre de la Côte

Centres régionaux de collecte des déchets de matériel électrique (SENS) et électronique (SWICO)



"SADEC SA - En Vertelin 3 - 1196 GLAND"



SADEC SA
En Vertelin 3
1196 Gland
Tél. 022 / 362 89 09
info@sadec.ch
www.sadec.ch

Horaires d'ouverture
lundi à vendredi

08h00 - 12h00
13h30 - 17h00

Container SADEC

Annexe n°4b : liste des communes autorisées à utiliser le container

1277 ARNEX-SUR-NYON	1272 GENOLIER
1273 ARZIER	1276 GINGINS
1269 BASSINS	1271 GIVRINS
1268 BEGNINS	1196 GLAND
1279 BOGIS-BOSSEY	1261 GRENS
1277 BOREX	1278 LA RIPPE
1172 BOUGY-VILLARS	1261 LE VAUD
1183 BURSINS	1295 MIES
1279 CHAVANNES-DE-BOGIS	1260 NYON
1290 CHAVANNES-DES-BOIS	1166 PERROY
1275 CHESEREX	1197 PRANGINS
1267 COINSINS	1180 ROLLE
1291 COMMUGNY	1264 SAINT-CERGUE
1296 COPPET	1189 SAUBRAZ
1299 CRANS-PRES-CELIGNY	1274 SIGNY-AVENEX
1263 CRASSIER	1295 TANNAY
1266 DUILIER	1270 TRELEX
1262 EYSINS	1267 VICH
1297 FOUNEX	1184 VINZEL

Ce sont 38 communes de notre périmètre qui bénéficient de l'autorisation d'utiliser cette installation. Les 21 autres communes ne financent pas cette installation et ne peuvent dès lors pas l'utiliser. Les cadavres d'animaux de compagnie provenant de ces 21 communes sont à acheminer aux frais de leur détenteur directement au centre d'équarrissage situé à Penthaz.



Département de la jeunesse, l'environnement
et de la sécurité
Direction générale de l'environnement – DGE-
GEODE
Avenue de Valmont 30b
1014 Lausanne

Statistiques communales des déchets urbains

Année : 2023
Périmètre : SADEC

Population

2022	2023	Δ (%)
117'811	119'623	1.5%

	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2022	2023	Δ (%)	2022	2023	Δ (%)
Incinérables	16'251.7	16'187.1	-0.4%	137.9	135.3	-1.9%
Collectes séparées	27'250.3	26'780.2	-1.8%	231.3	223.9	-3.3%
Inertes	2'398.5	2'449.2	2.1%	20.4	20.5	0.6%
Total	45'900.4	45'416.6	-1.1%	389.6	379.7	-2.6%
Taux de collecte séparée	59.4%	59.0%	-0.7%			

Définitions

Déchets incinérables : comprennent les ordures ménagères et les encombrants acheminés vers les usines de valorisation thermique des déchets (UVTD)

Collectes séparées : incluent toutes les fractions de déchets collectés séparément par les communes en vue de leur valorisation

Inertes : se composent des déchets minéraux des ménages qui ne sont pas valorisés.

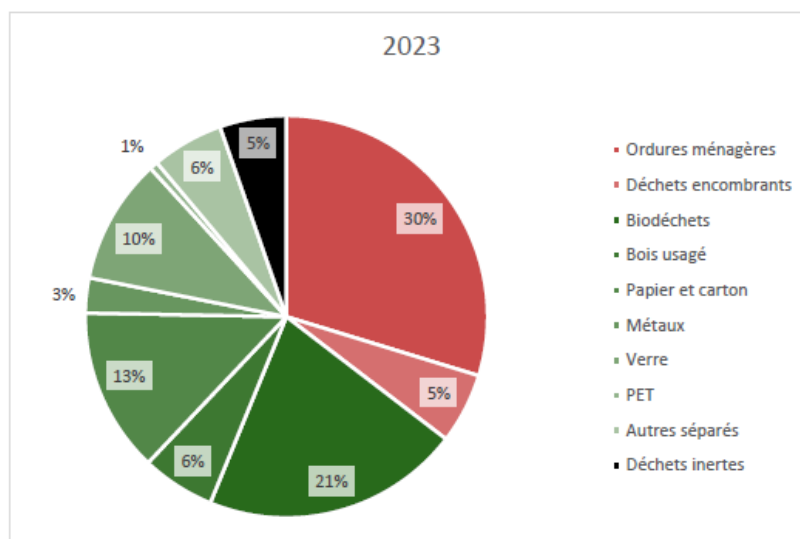
Commentaire du périmètre

Répartition des déchets urbains collectés – 2023

Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la commune.

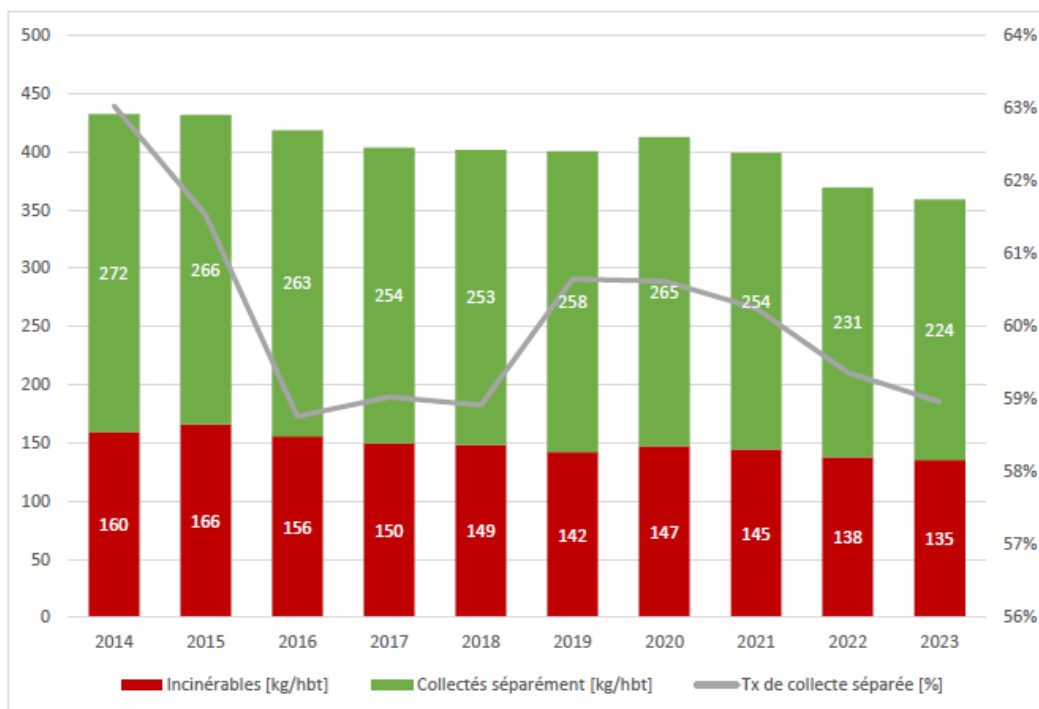
Taux de collecte
séparée 2023 :

59.0%

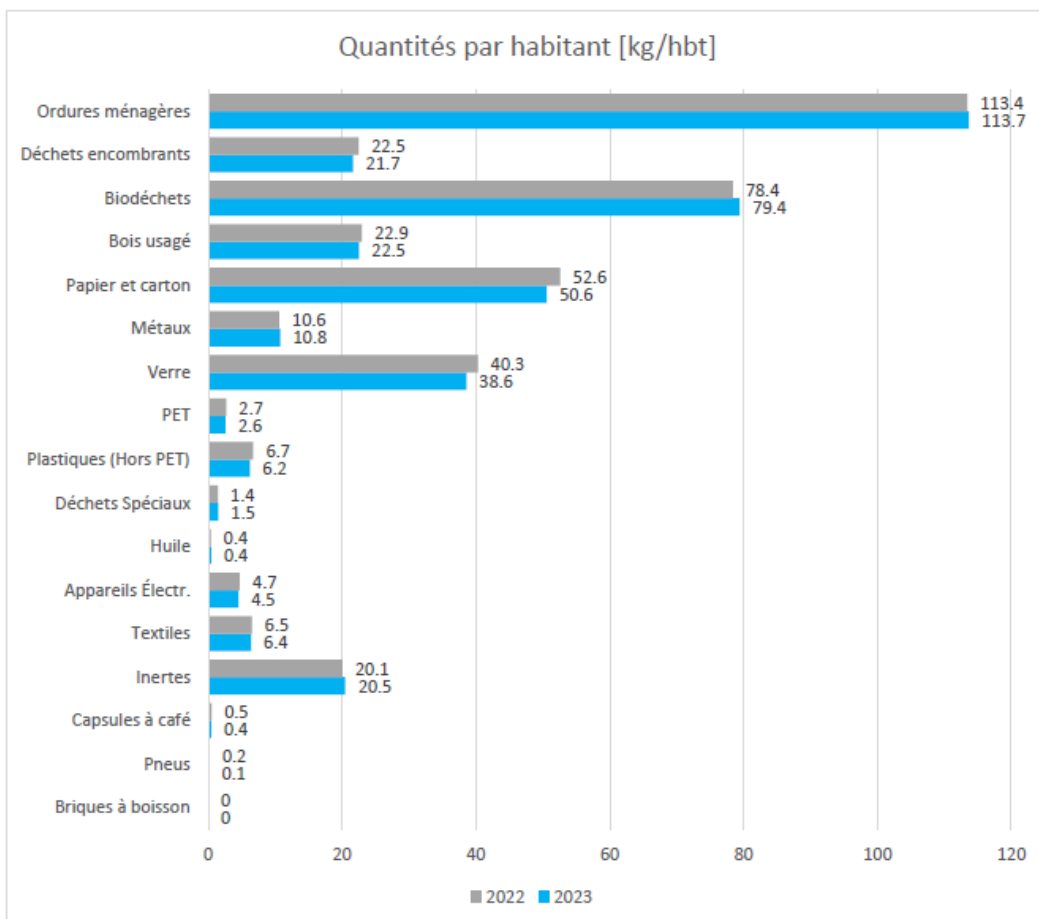


Annexe n°5: Statistiques extraites de la plateforme internet

Evolution des quantités collectées (kg/hbt) et du taux de collecte séparée



Comparaison par catégorie - 2022 - 2023



Annexe n°6 : plan de notre voie de raccordement ferroviaire

